

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2021



CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DDCT 40 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (824 600 euros pour 49 associations et la réalisation de 128 actions).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 22 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 21 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 28 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 29 juin 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Anne-Claire BOUX au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère,

Article 1 : Une subvention globale de 16 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT (7626) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Accès aux droits / (2021_05849/ DCT-INTEGRATION/3000 €)
- Apprentissage du français / (2021_02239/ DCT-SPV/8000 €) (2021_05854/ DASES-SDIS-SEPLEX/5000 €)

Article 2 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ACP LA MANUFACTURE CHANSON (181331) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- FAR eleven district (prolongement de comédie musicale et FAR vocal crew)/ (2021_10265/ DAC-SDAG-MT/1000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 3 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ANDES DIFFUSION (5065) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Musique pour tous (2021_00642/ DCT-SPV/2000 €) (2021_06979/ DCT-SA/2500 €) (2021_06980/ DAC-SDAG-MT/2500 €)

Article 4 : Une subvention globale de 9300 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ARBP - ASSOCIATION RUNGIS BRILLAT PEUPLIERS (6381) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Passerelle citoyenne / (2021_02760/ DCT-SPC/2000 €)
- Ateliers des savoirs / (2021_02761/ DCT-SPC/2000 €)
- Élan culturel pour la réussite éducative / (2021_02668/DASCO-SDR-BAGJ /5300€)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 5 : Une subvention globale de 21 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ART EXPRIM (9971) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Festival Arts en Espace Public (13e et 18e) : Interventions artistiques dans l'espace public / (2021_00973/ DCT-SPV/15 000 €) (2021_07022/ DAC-SDAG-MT/6000 €)

Article 6 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association BELLEVILLE CITOYENNE (19230) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Convergence : Projet de théâtre intergénérationnel et pluridisciplinaire à destination d'amateurs / (2021_07165/ DAC-SDAG-MT/2000 €)

Article 7 : Une subvention globale de 20 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CULTURE 2 + (13485) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Ateliers sportifs et culturels / (2021_01085/ DCT-SPV/2000 €) (2021_05814/ DASCO-SDR-BAGJ/1500 €)
- Ethnopsychologie infantile / (2021_02348/ DCT-SPV/2000 €) (2021_05842/ DASES-SDS-SRCG/4000 €)
- Jeux en langue maternelle / (2021_02349/ DCT-SPV/2500 €) (2021_05818/ DASCO-SDR-BAGJ/4500 €)
- Etre parents dans sa langue et en français / (2021_05821/ DCT-INTEGRATION/4000€)

Article 8 : Une subvention globale de 1500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) (19603) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Faciliter l'accès aux livres et à la lecture dans le quartier Haut Poissonniers / 2021_00377/ DCT-SPV/1500 €

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association FLORIMONT (12706) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Graine de quatorzien / (2021_03553/ DEVE-AEU/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 10 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association POUR L'ACCUEIL, LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION (APASO) (12345) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Accès au droit et Insertion / 2021_00902/ DCT-SPV/4500 €

Article 11 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association SCIENCE TECHNOLOGIE ET SOCIETE (ASTS) (12948) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Atelier emploi - Informatique et Internet 13^e / 2021_00823/ DCT-SPV/3500 €
- Atelier Emploi - Informatique et Internet 20^e / 2021_07100/ DAE-SDEDEL-BDEL/2500 €
- E-Services 13^e / 2021_00826/ DCT-SPV/3500 €
- E-Services 20^e / 2021_00830/ DCT-SPV/1500 €
- Linguistique 20^e / (2021_00906/ DCT-SPV/1000 €) (2021_07101/ DCT-INTEGRATION/2000 €)
- Linguistique 13^e / 2021_08210/ DCT-INTEGRATION/1500 €

Article 12 : Une subvention globale de 18 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ATELIERS DU CHAUDRON (11108) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Agenda péri extra scolaire / (2021_00851/ DCT-SPV/9000 €) (2021_07113/ DASCO-SDR-BAGJ/2000 €)
- Implantation compagnie et orchestre de quartier / (2021_07111/ DAC-SDAG-MT/7500 €)

Article 13 : Une subvention globale de 18 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ATELIERS PLURICULTURELS (18360) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Atelier de socialisation, accès au droit et médiation sociale / (2021_00467/ DCT-SPV/4500 €) (2021_07115/ DASES-SDIS-SEPLEX/7500 €)
- Animation socio-culturelle et interculturelle / (2021_00563/ DCT-INTEGRATION/2000 €) (2021_00564/ DCT-SPV/4000 €)

Article 14 : Une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CAIREP CENTRE D'AIDE D'INTERACTIONS ET DE RECHERCHE ETHNOPSICHOLOGIQUE (11126) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Espace de médiation concernant un public en grande précarité, en particulier migrant / (2021_01822/ DCT-SPV/4000 €) (2021_07180/ DASCO-SDR-BAGJ/3000 €) (2021_07181/ DASES-SDS-SRCG/3000 €)

Article 15 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CANAL MARCHES (11267) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- L'université Populaire Audiovisuelle à Belleville-Amandiers / (2021_07196/ DCT-SA/2000 €) (2021_00909/ DCT-SPV/2000 €) (2021_07197/DAC-SDAG-MT /3000 €)

Article 16 : Une subvention globale de 28 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CENTRE ALPHA CHOISY (9865) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Mutualisation des moyens assos / (2021_00918/ DCT-SPV/4500 €) (2021_07235/ DCT-INTEGRATION/7000 €)
- Médiation sociale / (2021_00958/ DCT-SPV/2000 €) (2021_07236/ DASES-SDIS-SEPLEX/7000€)
- Français à visée d'insertion sociale / (2021_02801/ DASES-SDIS-SEPLEX/8000 €)

Article 17 : Une subvention globale de 24 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE (19009) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Le français au service de l'intégration sociale / (2021_00962/ DCT-SPV/2500 €) (2021_07255/ DASES-SDIS-SEPLEX/2500 €)
- Pour l'accompagnement et l'autonomie des seniors migrants chinois / (2021_00964/ DCT-SPV/4000 €) (2021_07256/ DCT-INTEGRATION/3000 €)
- De l'accès aux droits des populations migrantes chinoises vers leur autonomie / (2021_00967/ DCT-SPV/5000 €) (2021_07258/ DCT-INTEGRATION/3000 €)
- Prevenir les pathologies et favoriser l'accès à la santé des migrants chinois / (2021_07254/ DASES-SDS-SRCG/4000 €)

Article 18 : Une subvention globale de 13 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CLICHES URBAINS (12649) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Vie de Quartier / (2021_00675/ DCT-SPV/4500 €)
- Animations Visuelles / (2021_00759/ DCT-SPV/1500 €) (2021_07272/ DCT-SA/2500 €)
- Ateliers pédagogiques et stages photo / (2021_00761/ DCT-SPV/2000 €) (2021_07273/ DAC-SDAG-MT/2500 €)

Article 19 : Une subvention globale de 7500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association COMPAGNIE VARSORIO (9385) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Paroles de femmes / 2021_00990/ DCT-SPV/2000 €
- Théâtre, masques et lien social / 2021_00992/ DCT-SPV/2000 €
- Culture et citoyenneté / (2021_00999/ DCT-SPV/2000 €) (2021_07349/ DCT-SPC/1500 €)

Article 20 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association COURANT D'ART FRAIS (10785) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Gestion et animation de l'Espace Bièvre / (2021_00551/ DCT-SPV/9000 €) (2021_07365/ DCT-SA/2000 €)
- Médiation culturelle en direction des habitants / 2021_00559/ DCT-SPV/2000 €
- Médiation culturelle en direction des jeunes / 2021_07363/ DAC-SDAG-MT/6500 €

Article 21 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association CULTURES SUR COUR (16027) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Culture, lien social et droit. Actions collectives culturelles et social sur le quartier / 2021_10671/ DCT-SA/2000 €

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 22 : Une subvention globale de 11 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE (5166) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Jardin récup' à Héroid / 2021_00770/ (DCT-SPV/2500 €) (2021_05874/ DEVE-AEU/3000 €)
- le 13e récup son quartier / 2021_00773/ DCT-SPV/2000 €
- Danube récup' / 2021_00776/ DCT-SPV/4000 €

Article 23 : Une subvention globale de 10 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'ASSOCIATION DE MEDIATION INTERCULTURELLE – AMI (193832) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Médiation familiale / 2021_10797/ DCT-SPV/3000 €
- Ecrivain public soutien juridique / (2021_10808/ DCT-SPV/3500 €) (2021_10809/ DCT-INTEGRATION/4000 €)

Article 24 : Une subvention globale de 12 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE DULALA (8045) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Pratiques artistiques et plurilinguisme 19e / (2021_01427/ DCT-SPV/3000 €) (2021_06302/ DASCO-SDR-BAGJ/1500 €)
- Pratiques artistiques et plurilinguisme 20e / (2021_02397/ DCT-SPV/2000 €)
- Pratiques artistiques et plurilinguisme 19e et 20e / (2021_06303/ DCT-INTEGRATION/6000 €)

Article 25 : Une subvention globale de 12 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ECOLE DES ARTS DE LA SCENE - LES PETITS RIENS (19464) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Enseignement Artistique à Rosa Parks Mcdonald - Petite Enfance / 2021_01349/ DCT-SPV/3000 €
- Musique et maîtrise du langage / (2021_01355/ DCT-SPV/8000 €) (2021_05422/ DASCO-SDR-BAGJ/1500 €)

Article 26 : Une subvention globale de 8500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES-FÉDÉRATION DE PARIS (UNRPA) (21175) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Récit de ville et de vie, activités pour personnes âgées / (2021_06327/ DCT-SA/1500€) (2021_10683 / DCT-SPV/7000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 27 : Une subvention globale de 2500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ENSEMBLE NOUS SOMMES LE 10 EME (13770) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Manifestation « Ensemble, nous sommes le 10^e » / 2021_06329/ DCT-SA/2500 €

Article 28 : Une subvention globale de 6000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ESPOIR ET AVENIR POUR TOUS A CLAUDE BERNARD (7625) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Des familles et des liens / 2021_01180/ DCT-SPV/3000 €
- Fête de quartier / 2021_01184/ DCT-SPV/2000 €
- Atelier socio linguistique - Facilité l'insertion professionnelle/ 2021_06356/ DASES-SDIS-SEPLEX/1000 €

Article 29 : Une subvention globale de 25 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association ESPRIT, SAVOIR, SPORT ET EQUITE - E.S.S.E. (174421) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Animation de la vie quartier / 2021_01026/ DCT-SPV/5000 €
- Médiation et prévention / (2021_02278/ DCT-SPV/2500€) (2021_06371/ DPSP-BAP/10 000 €)
- Sport et estime de soi / 2021_06374/ DJS-SSP-BS/3000 €
- Mères évasion / (2021_06376 / DFPE-MF-BPMI/2500 €) (2021_02280/ DCT-SPV/2500 €)

Article 30 : Une subvention globale de 35 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association EXTRAMUROS L'ASSOCIATION (15247) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Ateliers participatifs 18e et 20e / 2021_01066/ DCT-SPV/4500 €
- Ateliers Ménélibres - 20ème / 2021_06429/ DCT-SA/2000 €
- Chantiers éducatifs 18e, 19e et 20e / 2021_01067/ DCT-SPV/7000 €
- Chantiers éducatifs 20ème BA / 2021_06433/ DAE-SDEDEL-BDEL/2000 €
- Chantiers éducatifs 17ème /2021_10672 / DAE-SDEDEL-BDEL/1000 €
- CPO SPV 18e et 19e Ateliers de menuiserie de réemploi pour publics jeunes / 2021_10636/ DCT-SPV/4000 €

- Ateliers Ménilibres, ateliers participatifs et chantiers éducatifs / 2021_06428/ DASES-SDIS-SEPLEX/4500 €
- Renforcement Chantiers éducatifs / 2021_10635/ DAE-SDEDEL-BDEL/10 000 €

Article 31 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association KORHOM (47682) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Dynamiques de territoire / (2021_01099/ DCT-SPV/3000 €) (2021_06525/ DCT-SA/1500 €)
- Programme de formation 19ème / 2021_01100/ DCT-SPV/3000 €
- Grands Curieux / 2021_06523/ DASCO-SDR-BAGJ/1500 €

Article 32 : Une subvention globale de 12 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA COMPAGNIE A L'AFFUT (9519) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Insertion culturelle par un parcours de création et découverte théâtrale 13e / (2021_01120/ DCT-SPV/4500 €) (2021_06549/ DAC-SDAG-MT/2000 €)
- Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour les enfants / 2021_06542/ DASCO-SDR-BAGJ/3000 €
- Parents-École : Tous Éducateurs ! / 2021_06545/ DASCO-SDR-BAGJ/1000 €
- Théâtre Forum Parents-enfants mode d'emploi / 2021_06548 / DAC-SDAG-MT/1500€

Article 33 : Une subvention globale de 15 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGERES (128781) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Lien social et Mobilisation / (2021_01533/ DCT-SPV/11 000 €) (2021_06589/ DCT-SA/2000 €) (2021_06590/ DASES-SDIS-SEPLEX/2000 €)

Article 34 : Une subvention globale de 34 900 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association L'ASSEMBLEE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE (L'ACORT) (157) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Soutien à la Parentalité "être parents d'un pays à un autre" / 2021_00395/ DDCT-SPV/2000 €
- 12ème édition de "La Petite Istanbul en Fête" / 2021_05856/ DDCT-SA/2000 €
- 18ème Festival du cinéma de Turquie à Paris / 2021_05862/ DAC-SDCA-MRI/5000€
- Accompagnement à la scolarité / 2021_05866/ DASES-SDIS-SEPLEX/2400 €
- Permanence d'accès aux droits etcours de français / 2021_05902/ DASES-SDIS-SEPLEX/13 500 €
- Ateliers sociolinguistiques (ASL) et médiation sociale et insertion en direction des femmes / 2021_05903/ DASES-SDIS-SEPLEX/10 000 €

Article 35 : Une subvention globale de 29 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Fonctionnement global de l'association / 2021_01163/ DASES-SDIS-SEPLEX/ 15 000 €
- L'accompagnement à la scolarité / 2021_05403/ DASES-SDIS-SEPLEX/2000 €
- Les activités extrascolaires (Club enfant et Espaces jeunes) / 2021_05404/ DASCO-SDR-BAGJ/2000 €
- L'activité linguistique et sociolinguistique / (2021_05405/ DCT-SPV/2000€) (2021_06638/ DASES-SDIS-SEPLEX/2000 €)
- Soutien à la parentalité (soutenir les initiatives des mamans pour agir localement) / 2021_05406/ DDCT-SPV/2000 €
- Projet Santé Femmes : promouvoir la santé et le bien être / 2021_09180/ DASES-SDS-SRCG/4000 €

Article 36 : Une subvention globale de 22 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Ludiney : jouer ensemble pour mieux vivre ensemble / (2021_00403/ DCT-SPV/2000€) (2021_06657/ DFPE-MF-BPMI/3000 €)
- Vie de Quartier - Initiatives locales / (2021_00432/ DCT-SPV/8000 €) (2021_06660/ DCT-SPC/1500 €)
- Poussiney - Un espace adultes-enfants / 2021_00433/ DCT-SPV/1500 €
- Livres - Lecture - Oralités / 2021_04304/ DAC-SDEAPC- BBL/5000 €
- Balades urbaines - Quartier Porte Montmartre / 2021_06659/ DCT-SPC/1500 €

Article 37 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association L'ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- La Maison Queneau : un espace associatif mutualisé au service des habitants du quartier / (2021_06672/ DCT-SA/3000 €) (2021_00802 / DCT-SPV/3500 €)

Article 38 : Une subvention globale de 116 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR EGDO (17594) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Loisirs Educatifs / 2021_01202/ DCT-SPV/3000 €
- Accompagnement à la scolarité / (2021_02353/ DCT-SPV/5000 €) (2021_06707/ DASES-SDIS-SEPLEX/9000 €)
- Parentalité / (2021_02354/ DCT-SPV/2000 €) (2021_06708/ DASES-SDS-MMPCR/4000 €)
- Insertion professionnelle / (2021_02355/ DCT-SPV/5000 €) (2021_06711/ DAE-SDEDEL-BDEL/3500 €)
- Prévention par le sport / (2021_02356/ DCT-SPV/17 000 €) (2021_06712/ DJS-SSP-BS/65 000 €) (2021_06713/ DASES-SDS-SRCG/2500 €)

Article 39 : Une subvention globale de 29 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association MA PLUME EST A VOUS (15387) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Droit Médiation Accès aux Droits / (2021_00346/ DASES-SDIS-SEPLEX/14 000 €) (2021_04406/ DCT-SPV/12 000 €) (2021_05488/ DCT-INTEGRATION/3000 €)

Article 40 : Une subvention globale de 20 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association OMBRE EN LUMIERE (14432) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Parole en personne/(2021_00440/ DCT-SPV/2000 €) (2021_05553/DCT-INTEGRATION/1000 €)
- Le Local / 2021_05552/ DAC-SDAG-MT/17 500 €

Article 41 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association PARCOURS (187680) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Le cinéma frappe à ta porte / 2021_10278/ DAC-SDAG-MT/1000 €

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 42 : Une subvention globale de 5000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association PARIS EST MOUV (12946) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Ateliers réguliers danse hip hop / 2021_00405/ DCT-SPV/2000 €
- Ateliers réguliers d'écriture rap/slam / 2021_00406/ DCT-SPV/3000 €

Article 43 : Une subvention globale de 13 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association PASSERELLES 17, REGIE DE QUARTIER DU 17ÈME NORD EST (12485) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Espace public valorisé / 2021_00495/ DCT-SPV/7000 €
- Environnement et économie domestique / 2021_00497/ DCT-SPV/6000 €

Article 44 : Une subvention globale de 112 500 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Pour l'emploi dans les quartiers - 17ème / 2021_05647 / DAE-SDEDEL-BDEL/9000 €
- Pour l'emploi dans les quartiers - 18ème / (2021_02193/ DCT-SPV/13 500 €) (2021_05648/ DAE-SDEDEL-BDEL/18 000 €)
- Pour l'emploi dans les quartiers - 19ème / (2021_00639/ DCT-SPV/7000€) (2021_05642/ DAE-SDEDEL-BDEL/9000 €)
- Pour l'emploi dans les quartiers - 20ème Portes / 2021_05644/ DAE-SDEDEL-BDEL/9000 €
- Pépinière Mathis - 19ème / (2021_02195/ DCT-SPV/2000 €) (2021_05649/ DCT-SA/

32 500 €)

- Point d'appui à la vie asso 18e et 19e / 2021_05645/ DCT-SA/12 500 €

Article 45 : Une subvention globale de 8100 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association QUARTIER LIBRE XI (8805) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Citoyen Mamadou debout! Citoyenneté, laïcité valeurs de la République / 2021_00321/ DCT-SPV/1600 €
- Brin de cousette dans la cuisine Atelier Broderie couture/ atelier cuisine / 2021_00323/ DCT-SPV/1500 €
- Découvertes des musiques du monde/ Projet DEMOS Accompagnement de la pratique / 2021_05662/ DAC-SDAG-MT/2000 €
- Rififi dans la salle noire / 2021_05667/ DAC-SDAG-MT/1000 €
- Accompagnement à la scolarité / 2021_05668/ DASES-SDIS-SEPLEX/2000 €

Article 46 : Une subvention globale de 12 800 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19 EME(11485) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Actions de proximité et de convivialité / 2021_00648/ DCT-SPV/3800 €
- Jardin collectif partagé et solidaire Le Ver Têtu / 2021_00653/ DCT-SPV/9000 €

Article 47 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association RELIEF (13949) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- "Les habitants créent leur charte de bon voisinage" / 2021_06778/ DCT-SA/2000 €

Article 48 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association RESEAU MÔM'ARTRE (19394) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Môm'Tolbiac 2021 - Aux arts citoyens ! / 2021_10222/ DCT-SPV/1000 €

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 49 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'association Cefia pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Fête de quartier / 2021_07230/ DCT-SA/2000 €

La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 50 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement dont :

- 327 900 € de la DDCT-SPV
- 39 500 € de la DDCT SEII
- 8500 € de la DDCT-SPC
- 74 500 € de la DDCT SVA
- 68 000 € de la DJS-sport
- 26 800 € de la DASCO
- 66 000 € de la DAC
- 5500 € de la DFPE
- 10 000 € de la DPSP
- 107 400 € de la DASES SEPLEX
- 21 500 € de la DASES santé
- 64 000 € de la DAE
- 5000 € de la DEVE

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO